



République Française  
Département du Pas-de-Calais  
Commune de FEUCHY

331-2018-40

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 12 décembre 2018**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	09	11

Vote
<b>UNANIMITE</b>
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018, le 12 décembre 2018 à 19:30, le Conseil Municipal de la commune de FEUCHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger POTEZ, Maire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèses ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 7 décembre 2018. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 7 décembre 2018.

**Présents:** Mr Roger POTEZ, Maire, Mr Jean-Luc PECQUEUR, 1<sup>er</sup> Adjoint, Mr Grégory DEVIS, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Maryse WISSOCQ, 3<sup>ème</sup> Adjointe, Mr Serge CHIVOT, Mr Alain DRANCOURT, Mme Laurence JOSSEE, Mr Didier LANCEL, Mme Christine BOULOGNE, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés et pouvoirs:**

Mr Jean-Michel GIVRY, absent excusé, a donné pouvoir à Mr Serge CHIVOT, pour le représenter et voter en ses lieu et place.

Mme Laurence LAVOINE, absente excusée, a donné pouvoir à Mr Roger POTEZ, Maire, pour la représenter et voter en ses lieu et place.

**Absente excusée:** Mme Véronique ROYER

**Absents:** Mme Murièle DET, Mr Michaël MACHAN et Mr Bertrand BARBET.

**A été nommé secrétaire de séance :** Mr Alain DRANCOURT.

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
Le :  
Et  
Publication ou notification du :

**OBJET : Enquête publique au titre des installations classées: Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien par le Parc Eolien la voie des prêtres 2 sur le territoire des communes de CROISILLES et FONTAINE-LES-CROISILLES**

La séance ouverte,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal de la commune de FEUCHY est saisi d'une demande d'avis de Monsieur le Préfet du PAS-DE-CALAIS, concernant le dossier d'enquête publique présentée par le PARC EOLIEN LA VOIE DES PRETRES 2.

Cette enquête est soumise à la législation des installations classées pour la protection de l'environnement et fait l'objet d'une procédure susceptible d'aboutir à une autorisation assortie de prescriptions éventuelles ou à un refus.

Elle porte sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs (Hauteur totale : 150 M - Puissance unitaire : 2.5 MW à 3.37 MW)

et de quatre postes de livraison sur le territoire des communes de CROISILLES et FONTAINE-LES-CROISILLES par le PARC EOLIEN LA VOIE DES PRETRES 2.

Afin de recueillir les avis et éventuelles suggestions d'un large public, Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que cette enquête a été mise à disposition sur support papier en mairie de FONTAINE-LES-CROISILLES pour consultation aux jours et heures d'ouverture, du 5 novembre au 5 décembre 2018 inclus.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire informe l'assemblée que toute observation écrite ou orale relative à ce dossier pourra être consignée au registre d'enquête par Monsieur Francis MANNESSIER, désigné, Commissaire-Enquêteur.

Pour ces motifs, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier tel qu'il a été proposé et présenté par le PARC EOLIEN LA VOIE DES PRETRES 2, sous réserve du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents ou représentés,

#### DECIDE

- D'émettre un avis favorable sur le projet susmentionné, tel qu'il a été proposé et présenté par le PARC EOLIEN LA VOIE DES PRETRES 2, sous réserve du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

Le Maire,  
Roger POTEZ.

